



## **Conseil "Éducation, jeunesse, audiovisuel, culture et sport"** **Bruxelles, le 13 mai**

La session du Conseil, consacrée à l'**éducation**, commencera le lundi à 10 heures et sera présidée par M<sup>me</sup> Māriņa Seile ministre lettone de l'éducation et des sciences. La Commission sera représentée par M. Navracsics, membre de la Commission.

La session du Conseil sera précédée (de 8 h 45 à 10 h) de la réunion informelle habituelle ("dialogue structuré") entre les représentants des organisations européennes de jeunesse, les ministres de la jeunesse des États membres participant au trio de présidences élargi (IT, LV, LU et NL) ainsi que M. Navracsics, membre de la Commission. Les participants discuteront des **priorités du futur programme de la politique de l'UE dans le domaine de la jeunesse**.

Les ministres seront invités à exprimer leur point de vue sur les résultats obtenus par la **coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")** à ce jour ainsi que sur la manière dont celle-ci devrait évoluer et la direction dans laquelle elle devrait s'orienter dans le contexte du bilan à mi-parcours et de la préparation du **rapport commun de 2015**.

Le Conseil devrait également adopter des conclusions sur le **rôle de l'éducation des jeunes enfants et de l'enseignement primaire**

La session du matin sera suivie d'un déjeuner de travail des ministres de l'Éducation qui se pencheront sur la question de l'**accessibilité de l'enseignement et de l'efficacité des investissements**

Les **questions relatives à la jeunesse** seront traitées l'après-midi, à partir de 15 heures. Le Conseil adoptera des conclusions sur la **coopération intersectorielle** et sur l'**animation socio-éducative**.

Les ministres discuteront également de la façon d'améliorer la participation politique des jeunes à la vie démocratique de l'Europe.

Le mardi à 10 heures, le Conseil reprendra les discussions en abordant les points liés à l'**audiovisuel et à la culture**, sous la présidence de M<sup>me</sup> Dace Melbārde, ministre lettone de la culture. M. Oettinger (pour les questions relatives à l'audiovisuel) et M. Navracsics, membres de la Commission, seront présents.

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Les ministres se pencheront sur l'avenir de la **politique audiovisuelle européenne**, à la suite de la communication présentée récemment par la Commission et intitulée "Stratégie pour un marché unique numérique en Europe".

Le Conseil devrait adopter une décision désignant les **capitales européennes de la culture pour l'année 2019**. Il est également prévu que le Conseil adopte des conclusions sur les **échanges dans les domaines de la culture et de la création**.

Au déjeuner, les ministres des États membres participant au trio de présidences élargi (IT, LV, LU et NL), des représentants des mouvements sportifs et M. Navracsics, membre de la Commission, se réuniront dans le cadre du "dialogue structuré" pour débattre des **synergies entre les mouvements sportifs et les systèmes d'éducation dans les États membres**.

La session consacrée au **sport** commencera à 15 heures et sera présidée par Mme Māriņa Seile, ministre lettone de l'éducation et des sciences.

Le Conseil adoptera des conclusions sur le **rôle du sport de masse** et procédera à un échange de vues sur les meilleures pratiques en matière de coopération entre les établissements d'enseignement et le secteur du sport pour **promouvoir l'activité physique, en particulier chez les jeunes**.

\* \* \*

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: [www.eucouncil.tv](http://www.eucouncil.tv)

\* \* \*

# ÉDUCATION

## Le rôle de l'éducation des jeunes enfants et de l'enseignement primaire

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le rôle de l'éducation des jeunes enfants et de l'enseignement primaire pour ce qui est de favoriser la créativité, l'innovation et la compétence numérique.

Dans ces conclusions, le Conseil étudie les divers moyens permettant de garantir que les jeunes d'aujourd'hui soient dotés des compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie et d'une société de plus en plus numériques.

Il met également l'accent sur le rôle que la créativité, l'innovation et les ressources numériques peuvent jouer dans le processus d'apprentissage lui-même, ainsi que sur le fait qu'il importe de veiller à ce que les enseignants soient suffisamment formés et que les écoles soient convenablement préparées à cette tâche.

## Bilan à mi-parcours du cadre "Éducation et formation 2020"

Dans le cadre de délibérations publiques, les ministres exprimeront leur point de vue sur les **résultats obtenus jusqu'à présent par la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, la manière dont elle devrait évoluer et la direction dans laquelle elle devrait s'orienter**. Afin de structurer le débat, les ministres sont invités à réfléchir sur les trois questions ci-après préparées par la présidence (doc. [8039/15](#)).

Le cadre "Éducation et formation 2020" constitue le principal cadre au niveau européen qui aide les États membres à moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation, contribuant ainsi aux priorités politiques globales définies dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le cadre stratégique "Éducation et formation 2020" a été adopté en mai 2009 ([JO C 119 du 28.5.2009](#)) et a arrêté quatre grands objectifs à long terme que la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait chercher à atteindre d'ici la fin de la décennie:

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.
- 

Les progrès accomplis collectivement en vue de réaliser ces priorités - ainsi que les objectifs stratégiques à plus long terme - font l'objet d'un suivi régulier de la Commission qui publie périodiquement un rapport commun sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre "Éducation et formation 2020". Le prochain rapport devrait être publié cet été.

En février 2014, le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" a invité les États membres et la Commission à augmenter la valeur ajoutée et à optimiser l'efficacité du cadre "Éducation et formation 2020" et des modalités de gouvernance et de travail qui le sous-tendent.

Étant donné que l'année 2015 se situe à mi-parcours du processus, le rapport comportera un réexamen de l'ensemble du cadre "Éducation et formation 2020" et présentera des propositions d'adaptation. Les résultats du débat ministériel alimenteront également le rapport commun de 2015.

## Divers

- Suivi de la réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE (Paris, 17 mars 2015) sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination
  - Informations communiquées par la présidence, la délégation française et la Commission (doc. 8496/15)
- Programme de travail de la prochaine présidence
  - Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise

# JEUNESSE

## Coopération intersectorielle

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions relatives au renforcement de la **coopération intersectorielle afin de résoudre efficacement les difficultés socioéconomiques rencontrées par les jeunes** (doc. [7863/15](#)). La coopération intersectorielle fait également partie des trois priorités principales énoncées dans le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2014-2015 qui a été adopté récemment ([JO C 183/02 du 14.6.2014](#)).

Bien que des mesures importantes aient été prises pour améliorer la situation des jeunes en Europe, les taux de chômage des jeunes restent élevés avec un nombre accru de chômeurs de longue durée et de jeunes travailleurs démotivés qui courent un plus grand risque d'exclusion sociale. Il existe encore un déficit de compétence entre l'éducation et le monde du travail et passer de l'école au travail est souvent difficile.

Dans le cadre de ces conclusions, le Conseil envisage des stratégies pour renforcer l'approche intersectorielle des questions relatives à la jeunesse, de façon à ce que les décideurs puissent réagir aux problèmes de manière plus efficace et plus rapide, en tirant le meilleur parti de tous les financements et programmes de l'UE qui sont disponibles dans ce domaine, tels que la Garantie pour la jeunesse et Erasmus+.

Ces conclusions soulignent également que certains éléments essentiels du secteur de la jeunesse (animation socio-éducative, apprentissage non formel) pourraient être intégrés dans d'autres secteurs (éducation, emploi, politique sociale et santé) et pourraient jouer un rôle crucial pour s'attaquer aux principaux problèmes socio-économiques auxquels sont confrontés les jeunes dans l'UE.

## L'animation socio-éducative

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le **renforcement de l'animation socio-éducative pour garantir la cohésion sociale** (doc. [8407/15](#)), qui mettent l'accent sur la contribution de l'animation socio-éducative à l'épanouissement personnel, l'intégration sociale, la diversité culturelle et à la citoyenneté active.

Ces conclusions soulignent également que ces valeurs sont au cœur des démocraties européennes et devraient être promues et défendues en dehors des structures d'éducation formelle.

Dans l'UE, il y aurait environ 3 millions d'animateurs socio-éducatifs (tant bénévoles que rémunérés) dont la profession n'est souvent ni reconnue ni encadrée sur le plan réglementaire. L'animation socio-éducative joue un rôle essentiel auprès des jeunes issus de tous les milieux en s'adressant à chacun d'entre eux, y compris les jeunes marginalisés et ceux qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou de formation (NEET).

## Participation politique des jeunes

Les ministres procèderont également, en délibération publique, à un débat sur le thème : "Renforcer l'autonomie des jeunes en vue de leur participation politique à la vie démocratique de l'Europe". Ce thème faisait aussi l'objet de la dernière conférence de l'UE sur la jeunesse, qui s'est tenue à Riga du 23 au 26 mars, dans le cadre du "dialogue structuré"<sup>2</sup>. Ce débat d'orientation fait suite, dans une certaine mesure, aux résultats de la conférence, mais revêt une plus large portée.

Le "dialogue structuré" est un outil important permettant de promouvoir la participation des jeunes au processus décisionnel au sein de l'UE. Il constitue un cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Sa priorité thématique générale pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015 est l'autonomisation des jeunes.

---

<sup>2</sup> Recommandations conjointes (doc. [8095/15](#), p.8).

Une tendance à la baisse du taux de participation électorale est observée dans toute l'Europe; en outre, les jeunes électeurs s'abstiennent davantage que le reste de la population. Selon Eurobaromètre, 79 % (moyenne pour l'UE 27) des participants à une enquête (âgés de 15 à 30 ans) ont indiqué qu'ils n'envisageraient pas, à un moment quelconque de leur vie, de se porter candidats lors d'une élection.

La fracture entre les institutions démocratiques en Europe, leurs représentants et les partis politiques d'une part et les jeunes citoyens européens de l'autre semble s'agrandir. Toutefois, on ne sait pas bien si cela traduit un déclin ou bien une transformation de la participation politique des jeunes dans la société.

Ainsi, il faut relever que, d'un côté, les jeunes sont souvent sous-représentés dans les fonctions publiques et que leurs préoccupations sont souvent négligées dans la vie politique. Pourtant, d'un autre côté, les jeunes sont plus susceptibles que d'autres tranches d'âge de croire en la démocratie et de penser que le vote est un mécanisme efficace pour influencer la prise de décision.

Les ministres sont invités par la présidence (doc. [8095/15](#)) à se pencher sur les questions suivantes:

- Quelles sont les mesures les plus urgentes qui doivent être prises à tous les niveaux pour accroître la participation politique des jeunes aux mécanismes démocratiques traditionnels (par exemple les élections)?
- Quelles sont les mesures les plus urgentes qui doivent être prises pour rendre l'action politique traditionnelle plus attrayante et intéressante aux yeux des jeunes et pour que les jeunes, d'une manière générale, soient plus intéressés et disposés à jouer un rôle actif dans la vie démocratique de l'Europe?
- Quelles sont les mesures spécifiques nécessaires pour tendre la main aux jeunes qui pourraient être vulnérables à l'extrémisme, voire à la radicalisation?

## Divers

- Déclaration européenne sur l'animation socio-éducative élaborée dans le cadre de la deuxième convention européenne sur l'animation socio-éducative
  - Informations communiquées par la délégation belge (doc. [8491/1/15](#))
- Programme de travail de la prochaine présidence
  - Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise

## CULTURE et AUDIOVISUEL

### La politique audiovisuelle européenne

En délibération publique, les ministres auront un premier échange de vues sur les aspects de la récente communication de la Commission intitulée "[Stratégie pour un marché unique numérique en Europe](#)" portant sur la politique audiovisuelle, cette communication devant être présentée par le commissaire Oettinger.

La stratégie est structurée autour de trois domaines d'action:

- améliorer l'accès en ligne aux biens et services numériques;
- mettre en place un environnement propice au développement des réseaux et services numériques;
- faire en sorte que l'économie, l'industrie et l'emploi en Europe profitent pleinement des apports de la numérisation.

Plus particulièrement, la stratégie aborde la question de la modification des habitudes des consommateurs, qui utilisent de plus en plus les appareils portables pour accéder au contenu et veulent avoir accès au contenu à la demande indépendamment des frontières nationales.

La convergence des médias en ligne et des médias traditionnels devient une réalité pour un nombre sans cesse croissant de citoyens européens. Elle offre de nouvelles perspectives au secteur et aux consommateurs mais elle est aussi une source de nouveaux défis pour les décideurs politiques et les régulateurs, notamment quant à la manière de garantir la qualité et la diversité culturelle de l'offre numérique.

Dans ce contexte, des interrogations sont apparues quant à la question de savoir si le cadre réglementaire audiovisuel en vigueur dans l'UE, la directive "Services de médias audiovisuels" de 2010 ([JO L 95 du 15.4.2010](#)), convient toujours dans la nouvelle ère numérique ou s'il y a lieu de l'adapter au monde convergent des médias et aux nouveaux modes de consommation du contenu des médias.

La Commission procède actuellement à un examen de la directive "Services de médias audiovisuels" dans le cadre du programme REFIT; cet examen devrait être achevé pour la fin 2015 en vue de l'adoption d'une proposition législative courant 2016.

L'examen de la directive devrait prendre en compte des facteurs tels que le champ d'application, la compétence territoriale, l'indépendance des régulateurs et la protection des mineurs.

Le débat portera aussi, sur la base d'un document de réflexion de la présidence (doc. [8351/15](#)), sur des questions plus spécifiques en lien avec la directive "Services de médias audiovisuels" au regard de la situation géopolitique actuelle, qui est caractérisée par la montée de l'extrémisme islamique et l'intervention de la Russie en Ukraine.

L'UE est aujourd'hui confrontée à une réalité qui veut que les médias ne sont plus là uniquement pour informer, éduquer et distraire. Du contenu considéré par beaucoup comme constituant un discours de haine, de la propagande ou de la désinformation circule librement dans l'UE. Cette situation pourrait même représenter une menace pour la sécurité nationale ou l'ordre public.

Afin de structurer le débat, les ministres sont invités à répondre aux questions ci-après:

- Comment pouvons-nous concilier la liberté d'expression et les objectifs d'intérêt public de sécurité et de stabilité, tout en préservant, dans le même temps, un paysage audiovisuel européen de grande qualité et porteur de diversité culturelle?
- Quelles seraient les mesures à prendre pour soutenir un paysage audiovisuel européen de grande qualité et porteur de diversité culturelle dans la mise en œuvre de la stratégie relative au marché unique?

## **Échanges dans le domaine de la culture et de la création**

Le Conseil a adopté des conclusions sur **les échanges dans les domaines de la culture et de la création visant à stimuler l'innovation, la viabilité économique et l'inclusion sociale** (doc. [8346/15](#)), qui montrent comment la culture et la créativité artistique peuvent stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité dans le secteur et les entreprises, ainsi que dans l'éducation, les soins de santé et l'environnement.

Le secteur culturel et celui de la création couvrent un grand nombre de domaines allant des arts, de l'artisanat, de l'architecture, du patrimoine, des bibliothèques et de l'édition aux films, à la télévision, aux jeux, à la musique, à la publicité et au stylisme.

Même si de nombreuses études menées ces dernières années au niveau des pays et de l'UE ont démontré que ces secteurs apportaient une contribution non négligeable au PIB, à la création d'emplois et aux exportations, les synergies avec d'autres secteurs n'ont pas encore été totalement explorées.

Les conclusions invitent les États membres à créer des conditions favorables afin de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les domaines de la culture et de la création, y compris par le recours à des instruments financiers innovants.

Elles recommandent également que l'éducation encourage le développement de compétences transversales telles que l'esprit critique, la créativité, l'esprit d'entreprise et l'esprit d'initiative, qui sont indispensables sur le marché actuel du travail.

La Commission est invitée à élaborer une stratégie industrielle globale qui renforcerait la compétitivité et favoriserait la croissance des industries culturelles et des industries de la création.



## Capitales européennes de la culture en 2019

Le Conseil adoptera une décision désignant **Plovdiv** (Bulgarie) et **Matera** (Italie) comme capitales européennes de la culture en 2019 (doc. [8103/15](#)), en s'appuyant sur une recommandation de la Commission fondée sur les rapports du jury de sélection et l'avis positif du Parlement européen.

La décision n° 1622/2006/CE ([JO L 304 du 3.11.2006](#)) fixe la procédure de sélection des capitales européennes de la culture. Son annexe établit l'ordre dans lequel les États membres ont le droit de désigner leur ville.

L'initiative "capitales européennes de la culture" a été lancée en 1985 et plus de 40 villes ont été désignées depuis lors. Son but est de promouvoir une meilleure compréhension entre les citoyens européens et de renforcer un sentiment de citoyenneté européenne, tout en mettant en valeur la richesse des cultures européennes, tant dans leur diversité que dans leurs caractéristiques communes.

### Divers

- Destruction de sites culturels par l'EIL/Daech: point de la situation concernant l'aspect lié à la culture et au patrimoine culturel de la communication conjointe relative à une stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq
  - Informations communiquées par la Commission
- Financement de petits projets d'infrastructure dans le domaine culturel au titre du FEDER dans le cadre des perspectives financières actuelles
  - Informations communiquées par la délégation polonaise (doc. [8561/15](#))
- Bilan des conclusions du Conseil du 26 novembre 2012 sur la gouvernance culturelle
  - Informations communiquées par la présidence (doc. [8489/15](#))
- Programme de travail de la prochaine présidence
  - Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise

# SPORT

## Rôle du sport de masse

Le Conseil adoptera des conclusions sur le thème "**Utiliser au mieux le sport de masse pour développer les compétences transversales, en particulier chez les jeunes**" (doc. [7875/15](#)), faisant apparaître comment le volontariat dans le sport peut, en tant que méthode d'apprentissage non formel et informel, aider les jeunes à acquérir des compétences transversales et des aptitudes qui complètent l'enseignement formel et améliorent leur employabilité.

Le sport est le plus grand mouvement non gouvernemental en Europe. Le volontariat dans le secteur sportif intervient essentiellement à la base, que ce soit en tant que participant, facilitateur ou organisateur.

L'éducation et la formation non formelles et informelles constituent des éléments importants du processus d'apprentissage et sont des instruments efficaces pour rendre ce dernier attractif, pour faire accepter l'idée de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et pour favoriser l'intégration sociale des jeunes.

La présidence lettone a organisé le 16 février à Riga une conférence sur le thème des activités physiques au profit du développement des ressources humaines. Les [résultats](#) de cette conférence ont aussi inspiré les conclusions du Conseil.

## L'activité physique comme élément d'une éducation de qualité

En délibération publique, les ministres tiendront un débat, fondé sur un document de réflexion de la présidence (doc. [8096/15](#)), sur **l'activité physique comme élément essentiel d'une éducation de qualité à tous les niveaux**.

Le débat s'appuiera également sur l'apport des représentants des mouvements sportifs qui auront participé au déjeuner de travail dans le cadre du "dialogue structuré": le COE (Comité olympique européen); l'**EUPEA** (Association européenne de l'éducation physique), l'**EUSA** (Association européenne du sport universitaire), la **CEV** (Confédération européenne de volleyball), la **FIBA** (Fédération internationale de basketball), la **LEN** (Ligue européenne de natation) et l'**IFF** (Fédération internationale de floorball).

Les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

- Comment évaluez-vous la coopération entre les établissements d'enseignement à tous les niveaux et le secteur du sport dans votre pays ? Quels sont les meilleurs modèles ou exemples de coopération concrète que vous souhaiteriez promouvoir?
- Quels sont les principaux obstacles et défis auxquels cette coopération doit faire face? Comment pourrait-on générer plus de synergies et d'avantages mutuels?

La promotion de l'activité physique constitue une priorité de la politique menée par l'UE dans le domaine du sport, qui a été régulièrement abordée, en particulier dans le cadre de la recommandation du Conseil sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé (doc. [15575/13](#)), d'un volet spécifique du programme Erasmus+ consacré au sport, et de la première édition de la [semaine européenne du sport](#), qui aura lieu en septembre.

Dans le cadre du plan de travail de l'UE en faveur du sport pour la période 2014-2017 ([JO C 183 du 14.6.2014](#)), un groupe d'experts est chargé de préparer des recommandations visant à encourager l'éducation physique à l'école, notamment dès la petite enfance, et à développer des interactions avec les autorités sportives locales et le secteur privé.

## Divers

- Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives
  - Informations communiquées par la présidence
- Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
  - Informations communiquées par les représentants des États membres de l'UE
- Programme de travail de la prochaine présidence
  - Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise